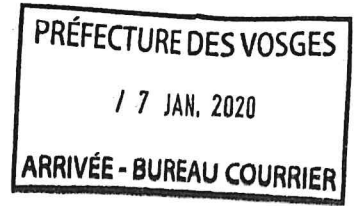


PETR du Pays de la Déodatia  
**Conseil syndical du 19 décembre 2019**  
**PROCES VERBAL**



## INTRODUCTION

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis à la Mairie de Nompateville sur convocation qui leur a été adressée le 09 décembre 2019.

Le Président ouvre la séance à 19h

**Elus votant présents :**

**Madame** Michèle PELTIER (représentant M. Lucien DEBLAY)

**Messieurs** Yves BONJEAN, Guy DROCCHI, Philippe GEORGEL, Denis HENRY, Jean-Louis MENTREL, Pascal MOHR et Patrick ZANCHETTA

**Elus non votants présents :**

Monsieur Patrice FÈVE est arrivé à 19h45, soit au cours de la délibération n°20191219/013

**Excusés :**

**Membres associés :**

**Monsieur** David VALENCE, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges

*8 membres titulaires au Conseil Syndical – 8 élus votants sont présents, le quorum est donc bien atteint*

**Monsieur** Patrick ZANCHETTA est nommé Secrétaire de séance.

Validation du PV du Conseil Syndical du 28 octobre 2019 à l'unanimité.

Le **Président** remercie Monsieur Pascal MOHR d'accueillir le Conseil et procède ensuite à l'appel.

## DELIBERATIONS

### **Délibération n°20191219/001: DEMANDE DE SUBVENTION REGION GRAND EST : INGENIERIE 2020**

Le **Président** donne la parole à **Mélanie ROUSSEL**, Directrice du PETR qui rappelle :

Le PETR a la possibilité de solliciter la Région Grand Est pour l'ingénierie 2020 et financer 2 postes de Chargé de Mission à hauteur de 40%, subvention plafonnée à 20 000 euros par an et par poste.

Le Poste de Chargé de Mission Généraliste et Climat-Energie Transition Ecologique étant éligibles, le Président propose de solliciter l'aide de la Région à hauteur de :

- 40% du coût annuel du chargé de mission généraliste, soit 20 000 euros de subvention plafond pour 2020
- 40 % du coût annuel du chargé de mission Climat Energie Transition Ecologique déduction faite de l'aide de l'ADEME (24 000€) soit 4 460€.

Pour ce faire, il est nécessaire de valider le profil des postes concernés tels que détaillés dans le modèle de délibération remise à chacun.

### **Délibération proposée au vote :**

Il est proposé au Conseil Syndical :

**DE VALIDER** les profils de chaque poste

**D'AUTORISER** le Président à solliciter la subvention ingénierie de la Région Grand Est au titre de l'année 2020 pour un total de 24 460 euros et à signer les pièces nécessaires.

**DE DIRE QUE**

- les dépenses concernant le poste de chargé de mission généraliste et le poste de Chargé de mission Transition Ecologique poste sont inscrites au BP 2020 voté lors de ce conseil
- la recette de la Région Grand Est concernant le poste de chargé de mission généraliste et le poste de Chargé de mission Transition Ecologique est inscrite au BP 2020 voté lors de ce conseil

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

### Délibération n°20191219/002 : DEMANDE DE SUBVENTION DIVERSES INGENIERIE 2020

Le Président donne la parole à **Mélanie ROUSSEL**, Directrice du PETR qui expose :

Afin de pouvoir solliciter diverses subventions pour financer l'ingénierie du Syndicat Mixte, notamment et pouvoir déposer des demandes de subvention au titre de l'année 2020 pour les postes en cours auprès des différentes structures et organismes possibles tels que L'Europe, via les fonds LEADER, FEADER, FEDER, FSE, l'Etat, via le FNADT, le Massif, L'Ademe, la Région Grand Est, le Département, l'ANAH, l'Agence de l'eau

#### Délibération proposée au vote :

Il est proposé au Conseil Syndical :

**D'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions au titre de l'année 2020 et à signer toutes les pièces nécessaires.

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

2

### Délibération n°20191219/003 : DEMANDE DE SUBVENTION : ANIMATION ET GESTION LEADER 2020

Le Président donne la parole à **Pascal MOHR**, Vice- Président du PETR et Président du GAL qui expose :

Comme depuis le début du programme LEADER, il est possible de solliciter le Conseil Départemental 88 et les fonds FEADER (LEADER) pour le financement de l'Animation et de la Gestion LEADER pour l'année 2020.

Le budget prévisionnel 2020 pour les dépenses éligibles est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
<b>Charges salariales</b>	<b>70 985 €</b>	Union européenne- LEADER	50 328 €
Animation 80%	36 200 €		
Gestion	34 785 €		
<b>Frais liés à l'animation du GAL</b>	<b>2 300 €</b>	Conseil Départemental 88	8 900 €
Animation (frais de déplacement)	1 000 €		
Gestion (frais de déplacement)	500 €		
Animation du comité de programmation	800 €		
		Autofinancement Syndicat Mixte	14 057 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 285 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>73 285 €</b>

#### Délibération proposée au vote :

Il est proposé au Conseil Syndical :

**DE VALIDER** le budget prévisionnel 2020 ci-dessus

**DE S'ENGAGER** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées

**D'AUTORISER** le Président à solliciter l'aide du Département des Vosges et des fonds FEADER (Leader) et à signer tous les documents nécessaires

**DE DIRE QUE** les crédits sont inscrits au BP2020 proposé au vote lors de ce conseil

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*



## Délibération n°20191219/004 : DEMANDE DE SUBVENTION : FONCTIONNEMENT ET ANIMATION EIE 2020

Le Président donne la parole à **Philippe GEORGEL, Vice- Président du PETR qui expose :**

Comme depuis le début de la reprise de l'EIE, à savoir depuis 2011, il est possible de solliciter l'ADEME, la Région, et le Conseil Départemental pour l'année 2020.

Les 2 budgets EIE (fonctionnement et animation) de l'année 2020 sont détaillés comme il suit :

### EIE – FONCTIONNEMENT 2020

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Type de dépenses	euros TTC	Type de financeur	euros TTC
Coût salarial du conseiller	40 040.00	Région	12 000.00
Coût salarial de la secrétaire	2 475.00	Conseil Départemental 88	5 000.00
Coût salarial du directeur	3 012.00	ADEME	24 000.00
Frais de structure	4 950.00	Collectivités Syndicat Mixte	1 425.60
Frais de déplacements	1 100.00	Autofinancement	9 511.40
Frais de télécommunication	360.00		
<b>TOTAL</b>	<b>51 937.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 937.00</b>

### EIE – ANIMATION 2020

	Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
	Type de dépenses	Euros TTC	Type de financeur	Euros TTC
Frais liés à un événement	Salon Foire Expo	600	ADEME	3 000
	Visite de sites	1 200		
	organisation de conférence, colloque	200		
	Autres Evénements / FAEP	200		
Frais non liés à un événement	Réalisation et impression de documents	0		
	Outils de communication	400		
	Achats de matériel ou objets divers	200		
	Abonnement à des revues ou achat de documents	200		
	<b>TOTAL</b>	<b>3 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 000.00</b>

Total des 2 budgets EIE : **54 937.00 euros**

### Délibération proposée au vote :

Il est proposé au conseil syndical :

**DE VALIDER** les budgets prévisionnels ci-dessus

**D'AUTORISER** le Président à solliciter l'aide du Département, de la Région et de l'ADEME et à signer les pièces nécessaires

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP2020 par vote de celui-ci lors de ce conseil

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

## Délibération n°20191219/005 : CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE : SIGNATURE ET VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

Le Président donne la parole à **Philippe GEORGEL, Vice- Président du PETR qui expose :**

En 2015, le PETR du Pays de la Déodatia a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), projet qui a traduit un engagement collectif.

Le 9 juillet 2019, le Pays a été Lauréat de l'appel à projet CTE du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Le Pays de la Déodatia souhaite développer et structurer son action pour proposer une stratégie d'adaptation aux changements climatiques sur son territoire. Il permettra de co-construire avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations) un programme d'actions, de définir et mobiliser collectivement les moyens de sa mise en œuvre et de le suivre et l'évaluer.

Au travers de ce contrat, il est proposé que le Pays de la Déodatie agisse en mettant en œuvre une stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique. Soit principalement sur les orientations suivantes :

- ♦ Adaptation du bâti ancien : en complémentarité des programmes de rénovation thermique déjà engagé sur le territoire. Anticiper les changements climatiques en travaillant notamment sur le confort d'été.
- ♦ Maintien de prairies de montagne et piémont de qualité et valorisation de la filière foin afin de garantir le maintien de la biodiversité et des corridors écologiques, tout en maintenant une filière agricole socialement et économiquement viable.
- ♦ Adaptation de la filière bois, de la ressource à son utilisation et améliorer sa résilience et garantir l'activité économique locale.
- ♦ Adaptation de l'économie touristique en développant le tourisme 4 saisons par la mise en tourisme de l'itinérance douce (cyclo et pédestre) : générateur de plus-value économique.

Suite à une première phase de concertation, il est proposé le programme des 16 actions suivantes, le contrat pouvant être amandé par de nouvelles actions par la suite:

Nom Action	Porteurs	Dépenses	Autofinancement	Département	Région	Europe	Etat
Etude de vulnérabilité du territoire au changement climatique	PETR du Pays de la Déodatie	30 000 €	9 000 €				21 000 €
Animation du CTE	PETR du Pays de la Déodatie	192 999 €	60 999 €				132 000 €
Création d'une maison de la biodiversité	Ville de Saint-Dié-des-Vosges	10 000 €	5 000 €				5 000 €
Construction d'un bâtiment écoconstruction et ultra basse consommation	Le Toit Vosgien	4 952 905 €	4 900 905 €				52 000 €
Confort d'été dans les écoles	PETR du Pays de la Déodatie	36 000 €	18 000 €				18 000 €
Résorption des îlots de chaleur	Ville de Saint-Dié-des-Vosges	30 000 €					30 000 €
Etude et modalité d'adaptation des systèmes herbagers du Massif au changement climatique	PETR du Pays de la Déodatie	25 000 €	13 000 €				12 000 €
Développement de l'agroforesterie comme outil de protection des prairies au changement climatique	Communauté de communes Bruyères, Vallons des Vosges	65 465 €	13 094 €				52 371 €
Mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial	PETR du Pays de la Déodatie	104 000 €	56 800 €		17 200 €	30 000 €	
Etude de vulnérabilité de la filière bois au changement climatique	PETR du Pays de la Déodatie	25 000 €	5 000 €		10 000 €		10 000 €
La gestion de l'équilibre sylvo-cynégétique	PETR du Pays de la Déodatie	20 000 €	10 000 €				10 000 €
Mieux intégrer le risque érosif et les zones humides dans les pratiques forestières au regard des enjeux liés à l'eau sur le massif vosgien	Office National des Forêts	102 000 €					102 000 €
Mise en œuvre du schéma voies cyclables - Saint Léonard/Saint-Dié-des-Vosges	Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges	4 000 000 €	1 492 000 €	908 000 €			1 600 000 €
Recensement des stationnements vélo à Saint-Dié-des-Vosges	L'Engrenage						
Structuration d'un réseau d'acteurs autour des GR de Pays	PETR du Pays de la Déodatie	145 148 €	29 030 €			116 118 €	



Programme de promotion et de communication pour positionner le territoire en destination cyclotourisme et randonnée pédestre	Office du Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges	69 000 €	13 800 €		27 600 €		27 600 €
--	--	----------	----------	--	----------	--	----------

### Délibération proposée au vote :

Il est proposé au conseil syndical :

**D'APPROUVER**, tels que figurant dans le rapport du Président, le principe et les modalités de mise en œuvre du Contrat de Transition Ecologique (CTE) du Pays de la Déodatie.

**D'AUTORISER** le Président à

- signer le Contrat de Transition Ecologique (CTE) et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.
- engager les différentes actions inscrites et à venir au contrat, à prendre les décisions et à signer les conventions nécessaires.

**D'APPROUVER** le programme d'actions pour une période de 3 ans à compter de sa signature.

**DE VALIDER** l'inscription des dépenses et recettes pour les actions portées par le Pays au BP 2020.

Suite aux prises de parole, il est précisé que :

- Le Pays avait jusqu'au 15 novembre 2019 pour rendre ses fiches projets et les 16 projets inscrits font partie d'une première trame
- Les collectivités du PETR et tous les porteurs possibles ont été sollicités par les services du PETR
- Concernant le secteur de Bruyères l'opération sur le bourg centre n'était pas prête mais pourra être inscrite par la suite, le contrat étant évolutif
- La signature du Contrat pourrait avoir lieu le 10 janvier 2020 lors du Conseil National de la Montagne.

5

Le Président soumet ensuite la délibération au vote.

*Délibération votée à l'unanimité*

### Délibération n°20191219/006 : DEMANDE DE SUBVENTION ADEME : INGENIERIE ET COMMUNICATION CHARGE DE MISSION CLIMAT ENERGIE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Président donne la parole à **Philippe GEORGEL, Vice-Président du PETR qui expose :**

En juillet 2019, le Pays a été Lauréat de l'appel à projet Contrat de Transition Ecologique, contrat qui sera signé fin 2019 pour 3 à 4 ans. Il sera donc nécessaire de poursuivre le temps d'ingénierie dédié à la transition écologique pour la mise en œuvre de ce programme sur 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le chargé de mission Transition Ecologique s'intègre dans **l'équipe du pôle développement du Pays**. Sa mission s'appuie sur les orientations stratégiques définie par le Pays et en partenariat avec l'Ademe.

Le **Vice-Président** présente ses principales missions telles que détaillées dans le modèle de délibération remis à l'assemblée dont les grands points sont les suivants :

1. Adaptation au changement climatique
2. Bois Local
3. Rénovation énergétique - CEE
4. Sensibilisation des acteurs aux enjeux de la transition écologique
5. Animation générale

Le plan de financement 2020/2022 est le suivant :

	Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Poste	Salaires chargés	110 000 €	ADEME	72 000 €
	Frais de structure	23 000 €	Région	13 380 €
	Frais de déplacements	1 500 €	Autofinancement	49 120 €
Communication		60 000 €	ADEME	60 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>194 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>194 500 €</b>

## Délibération proposée au vote :

Il est proposé au conseil syndical :

### DE VALIDER

- le plan de financement 2020/2022 présenté ci-dessus
- le maintien du poste de Chargé de mission Climat Energie Transition Ecologique sur 3 ans (2020-2021-2022)

**D'AUTORISER** le Président à solliciter l'aide de l'ADEME et de la Région et à signer les pièces nécessaires

**DE DIRE** que les crédits pour 2020 sont bien inscrits au BP2020 par vote de celui-ci lors de ce conseil

Suite aux prises de parole, il est précisé que :

- Les collectivités ont bénéficié d'un très bon apport au niveau des CEE TEPCV et en sont plus que satisfaites
- Bien qu'il n'y ait plus de CEE TEPCV, les collectivités du territoire peuvent adhérer au services du CEP sachant que les collectivités déjà adhérentes ont obtenu un gain important pour seulement 1 euros de cotisation par habitant et par an (ou 200 euros pour les moins de 200 habitants).  
A noter d'ailleurs que le Conseiller Energie Partagé a obtenu les félicitations de l'Ademe !

Le Président soumet ensuite la délibération au vote.

*Délibération votée à l'unanimité*

## Délibération n°20191219/007 : DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE : INGENIERIE TRAME VERTE ET BLEUE 2021-2023

Le Président donne la parole à Philippe GEORGEL, Vice- Président du PETR qui expose :

Il est possible pour le PETR de solliciter l'aide de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour l'animation du programme Trame Verte et Bleue, correspondant à 1.25 ETP (1ETP chargé de mission TVB et 0.25ETP de coordination), plus les dépenses annexes liées au frais de mission, de communication et de stagiaires sur 3 ans (2021-2022-2023).

Ce programme est la continuité des missions menées sur les années 2018-2019-2020. Hors missions liées au Contrat de Transition Ecologique, ce programme est mené à l'échelle du Pays de la Déodaté et du Pays de Remiremont et ses Vallées.

Le Vice-Président présente les missions principales du programme qui sont les suivantes :

- ‡ Animation du territoire sur la thématique des prairies : poursuite du diagnostic agro-environnemental et valorisation économique, écologique et paysagère des prairies et des systèmes herbagers de montagne et de piémont.
- ‡ Animation du territoire sur la thématique zones humides : Accompagnement à l'intégration dans les projets d'aménagements, Accompagnement à la mise en place de plan d'actions dans les collectivités notamment dans l'exercice de leur compétence GEMA.
- ‡ Animation du territoire sur la thématique forêt : Accompagnement à l'intégration des enjeux TVB dans les réglementations des boisements et dans les aménagements forestiers.
- ‡ Accompagnement à l'intégration des enjeux TVB dans les documents d'urbanisme (PLU et PLUI) et sensibilisation des élus.
- ‡ Mise en œuvre des actions du Contrat de Transition Ecologique sur le territoire du Pays de la Déodaté concernant les enjeux liés aux systèmes herbagers et aux milieux forestiers.

Le montant global prévisionnel nécessaire à l'animation du programme sera de **189 375 €TTC sur 3 ans** (63 125 euros TTC par an). Le Plan de financement prévisionnel par année est le suivant

Missions	Dépenses annuelles	Recettes annuelles		
		Autofinancement	AERM %	AERM Montant
Salaires Brut chargé du poste du Chargé de mission TVB	35 600 €	7 120 €	80%	28 480 €
25 % du Salaires Brut chargé du poste Coordination	12 750 €	2 550 €	80%	10 200 €
Frais accompagnement du poste (formation, déplacements...)	2 000 €	3 250 €	61%	5 000 €
Frais de structure	6 250 €			
Gratification du stagiaire étude (6 mois par an)	3 225 €	645 €	80%	2 580 €



Frais de déplacements du stagiaire	800 €	160 €	80%	640 €
Communications (plaquettes, séminaires...)	2 500 €	500 €	80%	2 000 €
<b>TOTAL TTC sur 1 an</b>	<b>63 125 €</b>	<b>14 225 €</b>		<b>48 900 €</b>
<b>TOTAL TTC sur 3 ans</b>	<b>189 375 €</b>	<b>42 675 €</b>		<b>146 700 €</b>

### Délibération proposée au vote :

Il est proposé au conseil syndical :

**DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel par année présenté ci-dessus

**D'AUTORISER** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour financer l'animation territoriale de la déclinaison TVB 2021-2023 et à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de ce projet

**DE DIRE QUE** les dépenses représentant 63 125 euros et recettes à hauteur de 48 900 euros liés au projet et par année seront inscrits aux BP à venir lors de leur vote

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

### Délibération n°20191219/008 : DEMANDE DE SUBVENTION ADEME : ETUDE VULNERABILITE DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Président donne la parole à **Philippe GEORGEL, Vice- Président du PETR qui expose :**

Il est possible de solliciter une aide l'ADEME pour l'étude vulnérabilité du territoire au changement climatique, action faisant partie des 16 projets inscrits au CTE Pays de la Déodatie.

Le montant global prévisionnel du projet sera de 30 000 € TTC. Le Plan de financement prévisionnel est détaillé comme il suit :

Dépenses		Recettes	
Objets	Montant euros TTC	ADEME 70%	Autofinancement 30 %
Prestations	30 000 €	21 000 €	9 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>	<b>21 000 €</b>	<b>9 000 €</b>

### Délibération proposée au vote :

Il est proposé au conseil syndical :

**DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-dessus

**D'AUTORISER** le Président à solliciter l'aide de l'Ademe pour financer l'action et à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de ce projet

**DE DIRE QUE** les dépenses représentant 30 000 euros TTC et recettes à hauteur de 21 000 euros liées au projet ont été inscrites au BP 2020 qui sera voté lors de ce conseil

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

### Délibération n°20191219/009 : DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE : ETUDE ADAPTATION DES SYSTEMES HERBAGERS

Le Président donne la parole à **Philippe GEORGEL, Vice- Président du PETR qui expose :**

Il est possible de solliciter l'aide du programme d'intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sachant que 80% de recettes sont possibles pour l'étude vulnérabilité des prairies au changement climatique (action n°9 du plan d'action TVB et action du CTE Pays de la Déodatie).

Le montant global prévisionnel du projet est de 25 000 € TTC sur 2020-2021, son plan de financement prévisionnel est détaillé comme il suit :

Dépenses		Recettes	
Objets	Montant euros TTC	Agence de l'Eau : 80 %	Autofinancement 20 %
Prestations	25 000 €	20 000 €	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>5 000 €</b>

### Délibération proposée au vote :

Il est proposé au conseil syndical :

**DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel 2020-2021 tel que détaillé ci-dessus

**D'AUTORISER** le Président à solliciter l'aide du programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour financer l'action et à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de ce projet

**DE DIRE** que les dépenses représentant 25 000 euros TTC et recettes à hauteur de 20 000 euros liées au projet ont été inscrites au BP 2020 qui sera voté lors de ce conseil

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

### Délibération n°20191219/010 : DEMANDE DE FINANCEMENT FSE ET REGION GRAND-EST : CLAUSES D'INSERTION 2020/2021

Le Président donne la parole à **Mélanie ROUSSEL, Directrice du PETR qui expose :**

Il est possible de solliciter la Région Grand est et le FSE pour le poste sur 2020 et 2021.

Les budgets prévisionnels du poste pour 2020 et 2021 sont les mêmes pour les 2 ans et détaillés annuellement comme il suit :

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant euros TTC	Financeurs	Montant
Chargé de mission « facilitatrice des clauses sociales »	24 105.00	FSE	15 220.75
Dépenses indirectes de personnels (15% du salaire annuel chargé)	3 615.75	Région Grand Est	12 500.00
		Autofinancement	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>27 720.75</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 720.75</b>

### Délibération proposée au vote :

Il est proposé au Conseil Syndical :

**DE VALIDER** les budgets prévisionnels 2020 et 2021 présentés annuellement ci-dessus

**D'AUTORISER** le Président à solliciter l'aide de la Région Grand Est et du FSE au titre des années 2020 et 2021, et à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de ce projet

**DE DIRE** que les crédits 2020 liés au projet ont bien été inscrits au BP 2020 lors de son vote ce jour soit le 19 décembre 2019

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

### Délibération n°20191219/011 : RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION AU DEFI « AU BOULOT J'Y VAIS A VELO »

Le Président donne la parole à **Philippe GEORGEL, Vice- Président du PETR qui expose :**

Le PETR du Pays de la Déodatie souhaite renouveler sa participation au défi « Au boulot, j'y vais à vélo » qui se déroulera durant deux semaines de juin pour la 4<sup>ème</sup> édition.



Pour rappel : pour sa 1<sup>ère</sup> édition, le défi avait mobilisé 3 structures sur notre territoire, pour sa 2<sup>ème</sup> édition, 8 structures mobilisées et 10 structures pour sa 3<sup>ème</sup> édition et c'est d'ailleurs le Toit Vosgiens qui a été lauréat en 2019.

Le défi s'adresse à toutes les entreprises, services publics, établissements scolaires... Les structures volontaires sont mises en compétition sur la base des distances parcourues à vélo durant deux semaines. Comparées par catégorie, les structures ayant parcouru le plus de kilomètres sont récompensées. Des lots spécifiques peuvent être envisagés sur notre territoire. En parallèle, les distances parcourues sont valorisées en don pour une association définie au préalable par l'ensemble des collectivités organisatrices.

Cet événement est également l'occasion de sensibiliser les participants à la pratique responsable du vélo.

Afin d'uniformiser la communication et l'organisation avec l'ensemble des collectivités, le défi est régi par une convention commune portée à l'échelle de la Région Grand-Est :

Cette convention permet également de financer : des actions d'animations et de communication, les frais de gestion du site internet, la cérémonie de remise des prix à l'échelle globale, les récompenses générales, la subvention aux associations, un stagiaire.

La participation du PETR du Pays de la Déodatie, via la signature de ladite convention, s'élèvera à 1 000 euros et sera pris en charge à 100% par l'ADEME au titre de la décision de financement sur le poste de Chargé de Mission Transition Ecologique

### Délibération proposée au vote :

Il est proposé au Conseil Syndical :

**DE VOTER ET D'APPROUVER** le renouvellement de la participation du PETR au défi « Au boulot, j'y vais à vélo » présenté ci-dessus pour 2020

**D'AUTORISER** le Président à engager toutes les dépenses nécessaires liées au projet, signer la convention de partenariat, signer tous les documents nécessaires

**DE DIRE QUE** les crédits sont bien inscrits au BP 2020 (budget animation du chargé de mission Transition Ecologique), qui sera voté lors de ce conseil

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

### Délibération n°20191219/012 : MODIFICATION STATUTAIRE N°5

**Le Président** donne la parole à **Mélanie ROUSSEL, Directrice qui expose :**

La modification statutaire n°5 des statuts du PETR concerne le point 10-1 de l'article 10. Aujourd'hui 1 délégué siège au PETR par collectivité adhérente et par tranche de 5 000 habitants. La CASDDV a du donc s'aligner à la CCBVV en désignant 4 titulaires et 4 suppléants.

Pour une meilleure représentation, il est possible de passer à 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléant en modifiant **le point 10-1. « Composition »** de la façon suivante :

Conformément aux dispositions de l'article L. 5741-1, II du Code général des collectivités territoriales: la répartition des sièges du Comité syndical entre EPCI à Fiscalité Propre des membres tient compte du poids démographique de chacun des membres et chacun d'eux dispose au moins d'un siège : à raison de **6 délégués** par tranche de **50 000** habitants commencée.

Selon l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : les modifications statutaires du Syndicat Mixte seront entérinées par un arrêté préfectoral en suivant la procédure suivante : à compter de la notification de cette délibération, chaque collectivité membre dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les modifications envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

### Délibération proposée au vote :

Il est proposé au Conseil Syndical :

**D'ACCEPTER** la modification statutaire n°5 du PETR du Syndicat Mixte présentée ci-dessus

**DE DIRE** que chaque collectivité délibérera sur demande du Président, selon les termes de la délibération du conseil syndical.

Suite aux prises de parole, il est précisé que :

- Si les collectivités ne délibèrent pas sur les modifications envisagées dans un délai de 3 mois à compter de la notification de cette délibération, et donc à défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Le Président soumet ensuite la délibération au vote.

*Délibération votée à l'unanimité*

### Délibération n°20191219/013: RAPPORT D'ACTIVITES INGENIERIE 2019

Monsieur Patrice FÈVE, suppléant à la CASDDV est arrivé à 19h45, soit au cours de la présente délibération.

Le Président donne la parole à **Guillaume CORNIL, Directeur Adjoint qui expose :**

Afin de pouvoir solliciter le solde de l'aide ingénierie accordée par la Région Grand Est pour 2019, il est nécessaire de valider le rapport d'activités détaillé 2019 intégrant un bilan qualitatif et quantitatif des opérations réalisées.

Présentation du rapport d'activités détaillé 2019 remis aux participants et qui sera annexé à l'extrait de délibération transmis au contrôle de légalité.

10

### Délibération proposée au vote :

Il est proposé au Conseil Syndical :

**DE VALIDER** le rapport d'activités ingénierie 2019 qui sera annexé à la présente délibération.

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

*Délibération votée à l'unanimité*

### Délibération n°20191219/014 : AVANCEMENT D'ECHELON D'AGENTS CONTRACTUELS

Le Président donne la parole à **Mélanie ROUSSEL, Directrice qui expose :**

L'avancement d'échelon pour un contractuel n'est pas accordé de plein droit à l'agent. Ainsi, les augmentations de salaire peuvent être accordées lorsqu'il y a augmentation de tâches ou de responsabilités (par voie d'avenant au contrat).

L'évolution d'échelon est possible pour certains postes, considérant que le délai imparti entre deux échelons est respecté :

Grade	Fonction	Cat.	A partir de	
			Ancien échelon	Nouvel échelon
Ingénieur	Chargée de mission TVB	A	2	3 Au 01/01/2020
Adjoint Administratif	Chargée de mission repérage	C	1	2 Au 01/01/2020
Technicien	Conseiller EIE	B	5	6 Au 01/01/2020

### Délibération proposée au vote :

Il est proposé au Conseil Syndical :

**DE VALIDER** les modifications d'échelons énumérées ci-dessus

**D'AUTORISER** le Président à signer les avenants aux contrats et à signer tous les documents nécessaire

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP2020 par vote de celui-ci ce jour

Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.

*Délibération votée à l'unanimité*



## Délibération n°20191219/015 : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2020

Le Président donne la parole à **Mélanie ROUSSEL**

La Directrice présente le tableau des effectifs mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et qui prend en compte les modifications selon ce qui suit :

- Ajout d'un poste d'adjoint administratif, non titulaire, temps non complet 80%, ayant la fonction d'agent d'accueil / secrétaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 (création et modalités de recrutement validés par délibération n°201900618/004 du 18 juin 2019 : pour une durée de 6 mois avec la possibilité de renouveler le poste pour cette même durée par décision du représentant légal, selon les besoins du service).
- Ajout d'un poste d'attaché territorial, non titulaire, à temps plein ayant la fonction « de chargé de mission itinérance pédestre », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (création et modalités de recrutement validés par délibération n°20190917/010 du 17 septembre 2019 pour 3 ans)

Grade Fonction	Cat.	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus	
		Temps complets	Temps non complets	titulaires	non titulaires
<b>Filière Administrative :</b>					
Attaché Principal <i>Chargé de mission Leader / Directeur adjoint</i>	A	1 <i>1</i>			1 <i>1</i>
Attaché <i>Chargé de mission clauses sociales</i>	A	6	0.5	1	3.3
<i>Chargé de mission Leader / Direction</i>		<i>1</i>	<i>0.5</i>	0	0
<i>Chargé de mission Rénover Mieux</i>		<i>1</i>		0	0
<i>Gestionnaire Leader</i>		<i>1</i>			0.8
<i>Animateur TEPCV</i>		<i>1</i>			1
<i>Conseiller</i>		<i>1</i>		1	
<i>Conseiller Energie Partagé</i>		<i>1</i>			1
<i>Chargé de mission Itinérance pédestre</i>		<i>1</i>			1
Rédacteur <i>Chargé d'opérations financières</i>	B	1 <i>1</i>			1 <i>1</i>
Adjoint Administratif <i>Animateur administratif (ancien chargé de repérage)</i>	C	2	0.8	0.8	1.8
<i>chargé de mission repérage (ancien agent d'accueil)</i>		<i>1</i>	<i>0.8</i>		<i>1</i>
<i>secrétaire – agent d'accueil</i>			<i>0.8</i>		<i>0.8</i>
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> Classe <i>Secrétaire Comptable</i>		<i>1</i>		0.8	<i>0.8</i>
<b>Total filière administrative :</b>		<b>11</b>	<b>2.1</b>	<b>1.8</b>	<b>8.9</b>
<b>Filière Technique :</b>					
Ingénieur principal <i>Direction</i>	A	1 <i>1</i>			0.5 <i>0.5</i>
Ingénieur <i>Chargé de Mission TVB</i>	A	3		1	1
<i>Chargé de mission généraliste</i>		<i>1</i>		<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Direction</i>		<i>1</i>			0
Technicien <i>Animateur Technique</i>	B	5			4
<i>Animateur Administratif</i>		<i>1</i>			<i>1</i>
<i>Chargé de mission</i>		<i>1</i>			<i>1</i>
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe <i>CM Trame Verte et Bleue</i>		<i>1</i>		0	0
<i>Conseiller EIE</i>		<i>1</i>			<i>1</i>
<b>Total filière technique :</b>		<b>9</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>5.5</b>
<b>Total au 01/01/2020</b>		<b>20</b>	<b>2.1</b>	<b>2.8</b>	<b>14.40</b>

### Délibération proposée au vote :

Il est proposé au Conseil Syndical de :

**VALIDER** le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020 qui est celui présenté ci-dessus avec l'ajout d'un poste d'adjoint administratif à 80% et d'un poste d'attaché territorial à temps plein.

#### DIRE QUE

- les dépenses sont bien inscrites au chapitre « Charges de Personnel » du BP 2020 proposé au vote lors de ce conseil
- le tableau des effectifs figure au BP 2020 voté

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

### Délibération n°20191219/016 : REPRISE DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA MDE PAR LE PETR

**Le Président** donne la parole à **Guillaume CORNIL, Directeur Adjoint qui expose :**

La Maison de l'emploi en Déodatie a tenu son assemblée extraordinaire le 30 octobre 2019 et a validé sa dissolution au 31 décembre 2019. Son activité portait sur le montage des dossiers ANAH pour la rénovation énergétique des particuliers.

Il reste 15 dossiers de particuliers, à ce jour, encore actifs, les particuliers n'ayant pas finis les travaux.

L'activité de la MDE a été reprise par le PETR du Pays de la Déodatie en date du 01 juillet 2015.

Il est proposé à l'Assemblée de reprendre les dossiers restants, dans la gestion du PETR avec les reprises comptables afférentes.

12

### Délibération proposée au vote :

Il est proposé au Conseil Syndical :

**DE VALIDER** la reprise des dossiers restants de la Maison de l'Emploi en Déodatie par le PETR du Pays de la Déodatie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

**D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents s'y rapportant

**DE DIRE QUE** les crédits correspondant seront inscrits au BP 2020 par Décision Modificative N°1 au BP 2020 lors du prochain Conseil Syndical

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

### Délibération n°20191219/017 : PARTICIPATION FINANCIERE 2020 PROGRAMME HABITER MIEUX EN DEODATIE

**Le Président** excuse **Monsieur Olivier THIL, Coordinateur de la Plateforme** qui ne pouvait être présent à ce conseil et donne la parole à **Guillaume CORNIL, Directeur Adjoint qui expose :**

La cotisation due par les collectivités adhérentes au Programme HMD (CASDDV, CCBVV et Gérardmer) est de 1.45 euros par habitant et le budget proposé au vote est équilibré avec la même cotisation pour 2020.

### Délibération proposée au vote :

Il est proposé au Conseil Syndical :

**DE VOTER** Le maintien de la participation financière des Collectivités bénéficiant du programme HMD à 1.45 euros par habitant pour l'année 2020, sur la base de la population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 – recensement INSEE 2016 : 102 392 habitants

**D'AUTORISER** le Président à procéder à la demande de cette participation financière pour 2020 dès le début de l'exercice 2020



**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

### Délibération n°20191219/018: APPEL A COTISATION 2020 ADHESION AU SYNDICAT MIXTE

**Le Président** donne la parole à **Mélanie ROUSSEL, Directrice qui expose :**

Le BP 2020 proposé au vote est équilibré en maintenant la cotisation à 2.50 euros par habitant pour l'année 2020.

#### Délibération proposée au vote :

Il est proposé au Conseil Syndical :

**DE VOTER** le maintien de la cotisation à 2.50 euros par habitant pour l'année 2020, sur la base de la population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 – recensement INSEE 2016 : 93 623 habitants

**D'AUTORISER** le Président à procéder à l'appel de cotisation 2019 pour un total de 2.50 € par habitant dès le début de l'exercice 2020

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**

*Délibération votée à l'unanimité*

### Délibération n°20191219/019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

*Avant de procéder au détail de chaque projet du PETR inscrits au BP 2020, Monsieur Pascal MOHR précise qu'il aurait été plus judicieux d'inverser l'ordre de ces 2 dernières délibérations et voter le BP 2020 avant la validation des cotisations dues.*

13

**Le Président** donne la parole aux intervenants pour chaque projet présenté dans des fiches remis aux participants et soumis au vote pour le BP 2020

Projet	Intervenant	Remarques / Précisions
LEADER	Pascal MOHR	Les dépenses indiquées dans le Budget de la fiche n'est pas en cohérence avec la délibération car les frais de structures qui ne sont pas éligibles pour les financeurs ne sont pas indiqués dans la délibération votée. Autofinancement réel de 21 977 au BP 2020
FSE	Mélanie ROUSSEL	Subventions à 100%, aucun autofinancement au BP 2020
DEFIDEO	Pascal MOHR	Aucun autofinancement au BP 2020 : le Pays passe commande pour les collectivités et les refacture ensuite. Le Pays ne trouve plus de mécène mais les services du Pays pour le suivi des 90 DAE par le biais de la secrétaire restent vraiment un atout Plusieurs communes envisageant d'acquérir un ou plusieurs DAE, les élus du Conseil seraient favorables au lancement d'une 7 <sup>ème</sup> tranche à prévoir en 2020.
Bistrot de Pays	Mélanie ROUSSEL	Aucune aide prévue au BP 2020 mais toujours à la recherche de financements. Autofinancement de 6 700 euros au BP2020
Semaine de la Forêt	Philippe GEORGEL	Bien qu'il y ait les élections en 2020, le Pays désire poursuivre cette action qui connaît un grand succès. Aide prévue au BP 2020. Autofinancement de 3 050 euros au BP2020
J'adopte une ruche	Philippe GEORGEL	Prévision d'une nouvelle adhésion en 2020 soit l'achat de 2 ruches et des frais de suivi et animation. Aucune aide prévue au BP 2020. Autofinancement de 700 euros au BP2020
Services du CEP	Philippe GEORGEL	Frais d'animation du CEP pris à 100% par l'Ademe et aide forfaitaire Ademe/Région sur le Poste. Autofinancement de seulement 8 450 euros au BP2020 pour un budget de 88 450 euros
Tourisme	Denis HENRY	Continuité de l'entretien des sentiers prévus en autofinancement (10 000) et Développement du réseau d'acteurs itinérance pedestre avec un poste dès le 01/01/20 et les frais liés à la création de l'association et la création d'un site internet. Autofinancement de 31 724.60 euros au BP 2020
Transition Ecologique	Philippe GEORGEL	100% d'aide Ademe pour l'animation. Forfait Ademe pour le poste avec une aide Région Ingénierie en complément. Etude vulnérabilité inscrite au CTE est subventionnée à 70% Autofinancement de 39 180 euros au BP 2020

Trame Verte et Bleue	Philippe GEORGEL	Financements prévus pour chaque action inscrite allant de 60 à 80% de subvention au BP 2020. participation du Pays de Remiremont pour la moitié de l'autofinancement restant sur plusieurs dépenses. Autofinancement de 33 026.40 euros au BP 2020 sur un total de 150 064 euros de budget TVB
Programmes HMD et RMD	Guillaume CORNIL	Aucun autofinancement issu des cotisations d'adhésion au Syndicat Mixte. Le Budget MHE s'équilibre avec les cotisations à 1.45 euros pour le programme HMD. A noter que l'objectif ANAH de 211 dossiers (191) en 2019 n'a pas pu être atteint car l'enveloppe 2019 attribuée par les collectivités a été atteinte A ce jour 28 millions d'euros de travaux pour 1 100 dossiers des particuliers avec plus de 90% de dépenses effectuées auprès des entreprises du territoire.
Espace Info Energie	Philippe GEORGEL	Animation subventionnée à 100% par l'Ademe et aides Région, Ademe et Département sur le poste. Participation des collectivités qui bénéficient des permanences EIE. 880 contacts en 2019 : forte augmentation par rapport aux différentes annonces telles que l'isolation à 1 euro... Reste 9 512.40 euros d'autofinancement inscrit au BP2020 pour un budget total de 54 937 euros.

Présentation du tableau récapitulatif remis aux participants qui a été mis à jour par rapport au tableau joint en annexe à la note administrative avec les corrections suivantes :

- Un bien immobilier acquis en 2019 n'avait pas été mis en amortissement dans la première version envoyée passant ainsi à 4 470.21 euros d'écritures d'amortissement
- Les crédits du programme HMD (dossiers instruits dès 2018) devraient être inscrits au BP 2020 par les restes à réaliser de 2019. Cependant pour 2019 : 2 170 894.55 euros de dépenses sur les 2 196 905.74 euros mis au BP 2019. Reste seulement 26 011.19 euros. Impossible de payer les entreprises en 2020 si le Pays n'inscrit pas de crédits supplémentaires.  
1 500 000 euros inscrits donc aux comptes 4581409 et 4582409.

14

Le budget primitif 2020 est résumé comme il suit :

Chapitre / Intitulé	DEPENSES	Chapitre / Intitulé	RECETTES
<b>011 Charges caractère Général</b>	<b>455 167.75</b>	<b>013 Atténuation de Charges</b>	<b>8 960.00</b>
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>645 892.50</b>	<b>70 Produits Services du domaine</b>	<b>36 428.57</b>
<b>065 Autres charges de gestion</b>	<b>55 314.43</b>	<b>74 Dotations et participations</b>	<b>1 082 485.89</b>
<b>066 Charges financières</b>	<b>6 000.00</b>	<b>75 Autres produits gestion courante</b>	<b>38 571.43</b>
<b>022 Dépenses Imprévues</b>	<b>5 178.06</b>	<b>77 Produits Exceptionnels</b>	<b>4 200.00</b>
<b>042 Opérations d'ordre</b>	<b>4 470.21</b>	<b>042 – Opérations d'ordre</b>	<b>1 377.06</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 172 022.95</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 172 022.95</b>
Chapitre / Intitulé	DEPENSES	Chapitre / Intitulé	RECETTES
<i>Compte / Intitulé</i>		<i>Compte / Intitulé</i>	
<b>204 Subventions d'équipement</b>	<b>100 000.00</b>	<b>10 Dotations, fonds divers</b>	<b>555.65</b>
<i>2041412 Communes – Bâtiments et Install°</i>	<i>100 000.00</i>	<i>10222 Fonds compensation FCTVA</i>	<i>555.65</i>
<b>20 Immobilisations Incorporelles</b>	<b>3 443.60</b>	<b>13 Subventions d'investissement</b>	<b>21 324.08</b>
<i>2051 Concessions et droits</i>	<i>3 443.60</i>	<i>1318 autres</i>	<i>244.08</i>
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>1 513.78</b>	<i>13241 Communes</i>	<i>20 000.00</i>
<i>2181 Installations Générales</i>	<i>93.78</i>	<i>13251 Groupements de communes</i>	<i>1 080.00</i>
<i>2183 Matériel informatique</i>	<i>1 420.00</i>	<b>138 Autres Subv. Non transférables</b>	<b>80 000.00</b>
<b>26 Participations et créances</b>	<b>15.50</b>	<i>1382 Région</i>	<i>80 000.00</i>
<i>261 Titres de participation</i>	<i>15.50</i>	<b>040 Opérations d'ordre</b>	<b>4 470.21</b>
<b>040 Opérations d'ordre</b>	<b>1 377.06</b>	<i>28051 Amortissements Frais d'Etude</i>	<i>1 964.86</i>
<i>13918 Amort. Subv. Autres</i>	<i>1 377.06</i>	<i>28181 Amort. Installat° Générales</i>	<i>481.62</i>
<b>4581409 Opérations pour comptes de tiers HMD dès 2018</b>	<b>1 500 000.00</b>	<i>28183 Amort. Matériel Informatique</i>	<i>2 023.73</i>
		<b>4581409 Opérations pour comptes de tiers HMD dès 2018</b>	<b>1 500 000.00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 606 349.94</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 606 349.94</b>



**Délibération proposée au vote :**

Il est proposé au Conseil Syndical :  
**DE VOTER** le budget primitif 2020 tel que résumé ci-dessous

**D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget

**Pas de prise de parole, le Président soumet la délibération au vote.**  
*Délibération votée à l'unanimité*

**QUESTIONS DIVERSES**

**Point METHAVAL**

La médiation est prévue le 09 janvier 2020. Le Président tiendra les élus informés de la suite.

**Projet « A côté »**

Le Projet « A côté » est un projet initié par l'ANPP en groupement avec les sociétés CertiNergy et « La Roue Verte » qui accompagne à la sensibilisation et au développement des lignes de covoiturage.  
Après positionnement du Pays en Septembre 2019 auprès de l'ANPP, le Pays de la Déodatie est reconnu et fait partie des 5 territoires « pilotes » en France.

15

**CTE**

La signature du CTE pourrait avoir lieu le 10 janvier 2020 lors du Conseil National de la Montagne

**Conseil Syndical**

Le dernier Conseil Syndical avant les élections aura lieu le 27 février 2020.  
La mise en place du nouveau conseil syndical devra intervenir pour le 22 mai 2020 au plus tard.

L'ordre du jour étant terminé, le **Président** remercie les élus de leur présence, leur souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et lève la séance.

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 23 décembre 2019

Le Secrétaire de séance,  
Patrick ZANCHETTA



Le Président du PETR,  
Guy DROCCHI